



Procédure de location d'instrument de musique

1. **Le professeur** contacte l'administration pour :
 - Vérifier le stock disponible à distance
 - Fixer un rendez-vous pour choisir l'instrument
2. Une fois l'instrument choisi, **le professeur** remplit sur le contrat de location toutes les données relatives à l'instrument + le nom de l'élève emprunteur
3. **L'administration** transmet le document à l'emprunteur par le moyen le plus adéquat.
4. **L'emprunteur** verse la garantie sur le compte mentionné et complète sa partie du contrat.
5. **L'emprunteur** transmet le document à l'administration par le moyen le plus adéquat et fixe un rendez-vous pour prendre l'instrument.
6. Le jour de la remise, **l'administration** contresigne le contrat et en remet une copie à l'emprunteur.

7. Avant la restitution de l'instrument à l'académie, **le professeur** complète la partie inférieure du contrat avec **l'emprunteur**.
8. L'un ou l'autre fixe rendez-vous avec l'administration pour remettre l'instrument et le contrat au plus tard le premier jour ouvrable suivant le 31 août de l'année scolaire en cours.
9. **L'administration** clôture le contrat et verse le montant y figurant à l'emprunteur, soit :
 - la garantie réduite annuellement de 10% si la case « bon état de fonctionnement » est cochée ;
 - zéro euro si la case « instrument endommagé » est cochée.